

## Mayotte, département le plus jeune de France

Julien Balicchi, Jean-Pierre Bini, Véronique Daudin, Nelly Actif, Jannick Rivière, direction régionale La Réunion-Mayotte, Insee

### Résumé

Les données des figures 3, 6 et 7 ont été légèrement modifiées par rapport à la 1ère mise en ligne le 6 février 2014

Au 21 août 2012, 212 600 personnes habitent à Mayotte. Entre 2007 et 2012, la croissance de la population reste soutenue (+ 2,7 % par an en moyenne), mais s'atténue par rapport aux années antérieures. Elle est due intégralement à l'excédent des naissances sur les décès. Plus de la moitié de la population a moins de 18 ans, faisant ainsi de Mayotte le département le plus jeune de France. Le solde migratoire reste négatif : les jeunes Mahorais notamment émigrent de plus en plus pour poursuivre leurs études ou s'insérer professionnellement. La part de la population de nationalité étrangère se stabilise autour de 40 %. Près de quatre étrangers sur dix sont des mineurs, nés à Mayotte, qui pourront accéder à la nationalité française à leur majorité.

Le niveau de qualification progresse mais reste faible : 71 % de la population n'a aucun diplôme qualifiant. L'accès à l'emploi est difficile : seulement trois Mahorais sur dix en âge de travailler ont un emploi.

La taille des logements augmente et la part des logements vacants reste élevée (12 %). Les conditions de logement s'améliorent avec un accès à l'eau deux fois plus fréquent qu'en 2007. Néanmoins, comme en 2007, un logement sur trois est une maison en tôle.

**Un Mahorais sur deux a moins de 17 ans**

**Un solde migratoire toujours négatif**

**La part des étrangers se stabilise à 40 %**

**Sept personnes sur dix sans diplôme qualifiant**

**Moins d'un adulte sur trois en emploi**

**Une économie essentiellement tertiaire**

**Des logements plus grands et souvent vacants**

**Les conditions de logement s'améliorent mais restent éloignées des standards métropolitains**

### Encadré

**Quels taux de mortalité pour quelles populations ?**

### Publication

#### **Un Mahorais sur deux a moins de 17 ans**

En 2012, Mayotte compte 212 600 habitants (**figure 1**). La population mahoraise a triplé depuis 1985, mais la croissance de la population s'atténue progressivement : + 4,1 % par an entre 1997 et 2002, + 3,1 % entre 2002 et 2007, et + 2,7 % sur les cinq dernières années (**figure 2**). Cette croissance est portée par un fort excédent des naissances sur les décès. Avec un **indice conjoncturel de fécondité** de 4,1 enfants par femme (2,0 en France en 2012), la natalité reste forte dans le département. En 2012, 6 500 naissances ont été enregistrées. Par ailleurs, en raison de la jeunesse de la population, les décès sont relativement peu nombreux. Sur la période 2007-2012, leur nombre ne dépasserait pas 1 000 personnes en moyenne par an (**encadré**).

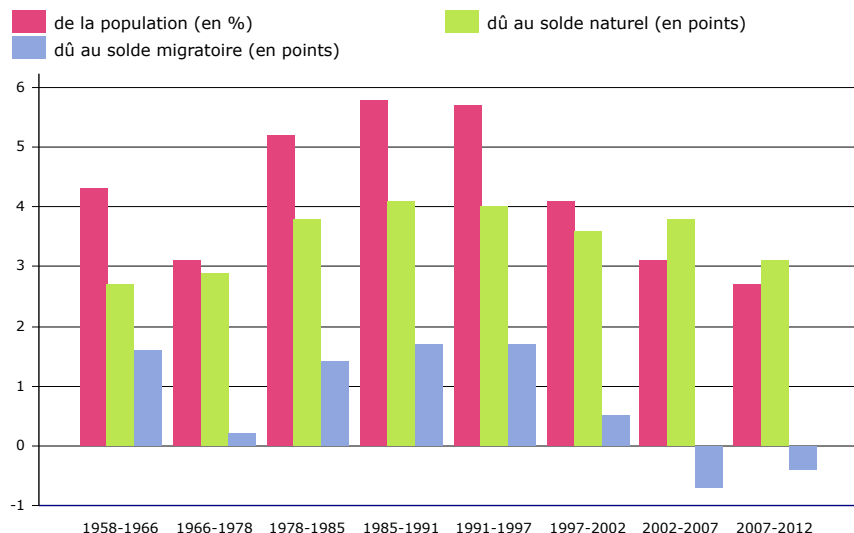
Mayotte est le département le plus jeune de France : la moitié de la population a moins de 17 ans et demi (contre 23 ans en Guyane et 39 ans en France métropolitaine). Six Mahorais sur dix ont moins de 25 ans ; trois sur dix ont moins de 10 ans (**figure 3**). Les 60 ans ou plus ne représentent que 4 % de la population, soit six fois moins qu'en France métropolitaine (24 %).

**Figure 1 - Solde naturel et migratoire à Mayotte entre 2007 et 2012 selon les trois hypothèses**

Population au 31/07/2007	Naissances	Scénario	Décès	Solde Naturel	Solde Migratoire	Population au 21/08/2012
186 452	35 540	Mortalité basse (3,7 ‰)	3 672	31 868	-5 675	212 645
		Mortalité centrale (4,6 ‰)	4 627	30 913	-4 720	
		Mortalité haute (7,4 ‰)	7 373	28 167	-1 974	

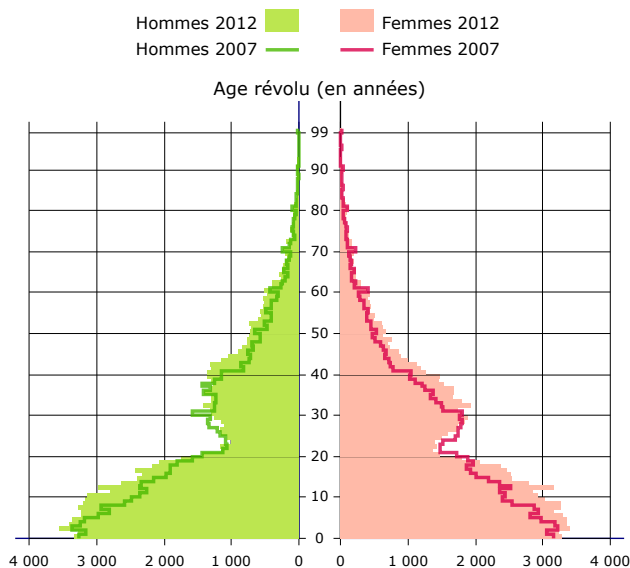
Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012, état civil, estimation des décès.

**Figure 2 - Taux de croissance annuel moyen par période intercensitaire à Mayotte**



Source : Insee, recensements de la population, état-civil, estimation des décès.

**Figure 3 - Pyramides des âges 2007 et 2012 de Mayotte**



Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012.

**Un solde migratoire toujours négatif**

Entre 2007 et 2012, le **solde migratoire apparent** serait déficitaire de 4 700 personnes. Il est positif pour les natifs d'autres départements français (+ 6 700 personnes) et pour les natifs de l'étranger (+ 3 500), alors qu'il est nettement négatif pour les natifs de Mayotte (- 14 900 personnes). Les départs des natifs de Mayotte, qui s'élèvent à près de 18 000 personnes sur la période, sont à plus des deux tiers des jeunes de moins de 25 ans, dont un tiers ont entre 20 et 24 ans. Ce sont 11 % des enfants nés à Mayotte entre 2007 et 2012 qui ont quitté le territoire au cours des cinq ans. Ils sont souvent de nationalité étrangère. Malgré ces départs, la forte natalité permet aux natifs du département de rester majoritaires : 64 % des habitants de Mayotte en 2012 y sont nés, soit légèrement plus qu'en 2007 (**figure 4**). Parmi les 61 000 personnes nées à l'étranger qui vivent à Mayotte en 2012, la plupart vivaient déjà sur le territoire en 2007 : 60 % sont arrivées avant 2002, et 34 % entre 2002 et 2007. 4 000 immigrants, natifs de l'étranger, se sont nouvellement

installés au cours des dernières années. Ce chiffre est inférieur à celui des entrées sur le territoire, car de nombreuses personnes ont été contraintes de partir suite à des reconduites à la frontière, y compris parmi celles qui vivaient déjà à Mayotte en 2007.

Depuis 2007, les personnes de plus de 30 ans qui se sont installées à Mayotte sont majoritairement des natifs d'autres départements français. Leur part dans la population de Mayotte augmente, dépassant 7 % en 2012 contre 5 % en 2007. En revanche, les 15-29 ans arrivant sur l'île sont le plus souvent nés à l'étranger. Mais après 30 ans, les natifs de l'étranger repartent fréquemment. Ainsi, la part des natifs de l'étranger est plus faible en 2012 qu'en 2007 (respectivement 29 % et 32 %).

#### Figure 4 - Répartition de la population mahoraise selon le lieu de naissance

	en %		
	Nés à Mayotte	Nés à l'étranger	Nés en France hors Mayotte
2012	64,2	28,5	7,3
2007	63,5	31,7	4,8

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012.

#### La part des étrangers se stabilise à 40 %

En 2012, 84 600 étrangers résident à Mayotte, qu'ils y soient nés ou non ; 95 % d'entre eux sont de nationalité comorienne. En cinq ans, le nombre d'étrangers a augmenté moins vite que l'ensemble de la population (+ 12 % contre + 14 %). Ainsi, la part des étrangers se stabilise à 40 %. 94 % des étrangers âgés de cinq ans ou plus résidaient déjà à Mayotte en 2007. Par ailleurs, 39 % des étrangers sont nés sur le territoire français. Ce sont essentiellement des mineurs qui pourront prétendre accéder à la nationalité française à leur majorité.

Mayotte demeure le département français où la part d'étrangers dans la population est la plus importante, devant la Guyane (35,5 %). Dans les communes de Mamoudzou, Koungou et Ouangani, les étrangers sont majoritaires.

#### Sept personnes sur dix sans diplôme qualifiant

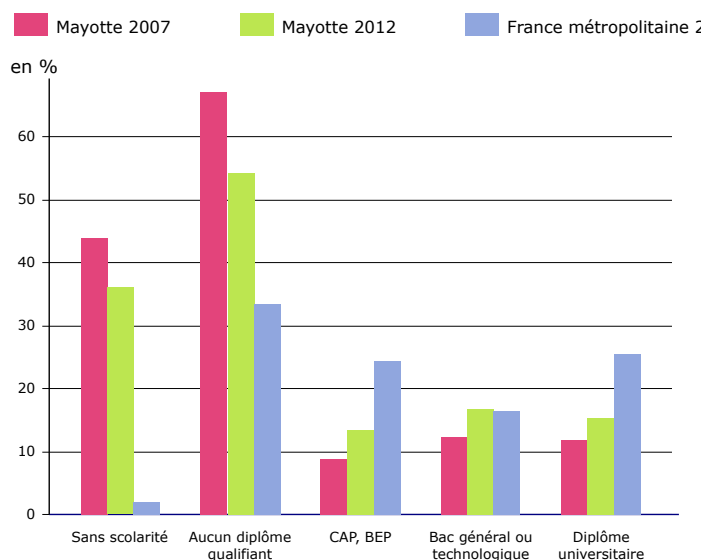
En 2012, parmi les 15 ans ou plus, un habitant de Mayotte sur trois n'a jamais été scolarisé (contre moins de 2 % en France métropolitaine), et encore un jeune de moins de 30 ans sur cinq. La proportion de non-scolarisés baisse (**figure 5**) car le nombre de non-scolarisés reste stable sur cinq ans alors que la population s'accroît. 59 % des non-scolarisés sont nés à l'étranger, 39 % à Mayotte et 2 % dans le reste de la France.

En tenant compte des personnes qui n'ont pas été scolarisées, 71 % des 15 ans ou plus n'ont pas de diplôme qualifiant (les BEPC et certificats d'études primaires ne sont pas considérés comme des diplômes qualifiants).

En effet, parmi les personnes qui ont suivi une scolarité, 54 % sont sorties du système scolaire sans aucun diplôme qualifiant (contre 34 % en métropole). En 2012, 14 % ont un CAP ou un BEP, 17 % un diplôme de niveau baccalauréat et 15 % un diplôme de niveau universitaire.

Le niveau scolaire des jeunes reste également très faible : 56 % des jeunes de 15 à 29 ans qui ont achevé leur scolarité n'ont obtenu aucun diplôme qualifiant (19 % en France métropolitaine). La proportion de diplômés chez les jeunes n'est toutefois pas meilleure que celle des générations plus âgées où seules les populations les plus favorisées avaient pu bénéficier d'un accès à l'école. Cela traduit une amélioration des résultats scolaires. En 2007, 72 % des jeunes ayant achevé leur scolarité étaient sans diplôme.

Sur l'ensemble de la population, en cinq ans, le taux de diplômés parmi les personnes ayant été scolarisées est passé de 33 % à 46 %.

**Figure 5 - Répartition de la population selon la scolarisation et le diplôme**

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus, sorties du système scolaire ou n'ayant pas suivi de scolarité

Source : Insee, recensements de la population 2007 et 2012.

### Moins d'un adulte sur trois en emploi

Mayotte compte 52 300 **actifs** âgés de 15 à 64 ans. Parmi eux, 19 000 personnes se déclarent au **chômage**, soit 36,6 % (**figure 6**). Ce taux est le plus élevé des départements d'outre-mer (de 28,1 % en Martinique à 34,4 % à La Réunion). Les inactifs représentent 54 % de la population des 15 à 64 ans, alors que leur part n'atteint jamais 50 % dans les autres DOM et se situe à 28 % en métropole.

Six femmes sur dix sont inactives et seulement deux sur dix déclarent travailler. Elles occupent 37 % des emplois, soit une participation de 10 points inférieure à celle des femmes en France métropolitaine.

Seulement 29 % des jeunes de 15 à 29 ans sont actifs, soit deux fois moins qu'en métropole. Avant 30 ans, seuls 13 % des jeunes occupent un emploi contre 47 % en métropole.

**Figure 6 - Taux d'activité, d'emploi et de chômage par sexe et tranche d'âges**

			en %			
			15 à 64 ans	15 à 29 ans	30 à 49 ans	50 à 64 ans
Taux d'activité	Mayotte 2012	Hommes	<b>53,6</b>	31,0	73,0	60,5
		Femmes	<b>39,0</b>	26,9	53,2	33,5
		Ensemble	<b>45,9</b>	28,7	62,6	48,1
	France métropolitaine 2010		<b>72,2</b>	59,2	91,2	57,9
Taux d'emploi	Mayotte 2012	Hommes	<b>38,6</b>	15,7	56,8	49,9
		Femmes	<b>20,6</b>	10,7	31,1	20,1
		Ensemble	<b>29,1</b>	12,9	43,3	36,2
	France métropolitaine 2010		<b>63,8</b>	47,4	82,6	53,3
Taux de chômage	Mayotte 2012	Hommes	<b>27,9</b>	49,4	22,1	17,5
		Femmes	<b>47,3</b>	60,2	41,5	40,1
		Ensemble	<b>36,6</b>	54,9	30,8	24,7
	France métropolitaine 2010		<b>11,6</b>	19,9	9,5	8,1

Source : Insee, recensements de la population.

### Une économie essentiellement tertiaire

À Mayotte, le secteur tertiaire concentre 83 % des emplois et même 95 % des emplois féminins (**figure 7**). Plus d'une personne occupant un emploi sur deux travaille dans un établissement administratif, d'enseignement, de santé ou d'action sociale. Ce secteur recouvre pour l'essentiel de l'emploi public. L'importance de l'emploi public dans l'emploi total s'explique principalement par le très faible niveau de l'emploi privé. De fait, la proportion de fonctionnaires est inférieure à celle de la métropole : moins de six emplois publics pour cent habitants à Mayotte contre 7,2 en France métropolitaine.

Neuf personnes en emploi sur dix sont salariées : quatre dans le secteur public et cinq dans le secteur privé. La plupart bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (71 %). Les 15-29 ans sont en situation plus précaire, avec 58 % de contrats à durée déterminée.

Le travail à temps partiel reste peu fréquent à Mayotte (9 % des emplois contre 17 % en France métropolitaine). Seulement 11 % des femmes travaillent à temps partiel, soit trois fois moins qu'en métropole.

Les emplois sont localisés dans quelques communes. Mamoudzou concentre la moitié des emplois de Mayotte, loin devant Koungou et Dzaoudzi (respectivement 7 % et 6 % des emplois).

**Figure 7 - Répartition des actifs occupés par sexe et secteur d'activité à Mayotte en 2012**

	<i>en %</i>		
	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Ensemble</b>
<b>Agriculture</b>	<b>1,9</b>	<b>0,5</b>	<b>1,4</b>
<b>Industrie</b>	<b>6,4</b>	<b>2,6</b>	<b>5,0</b>
<b>Construction</b>	<b>15,4</b>	<b>1,7</b>	<b>10,3</b>
<b>Tertiaire dont :</b>	<b>76,3</b>	<b>95,2</b>	<b>83,3</b>
<i>Administration publique, éducation, santé, action sociale</i>	<i>46,2</i>	<i>65,9</i>	<i>53,6</i>
<i>Commerce</i>	<i>10,5</i>	<i>10,8</i>	<i>10,6</i>
<i>Transports</i>	<i>7,8</i>	<i>2,6</i>	<i>5,9</i>
<i>Hôtels et restaurants</i>	<i>1,9</i>	<i>2,9</i>	<i>2,3</i>
<i>Autres activités tertiaires</i>	<i>9,8</i>	<i>13,0</i>	<i>11,0</i>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Insee, recensement de la population 2012.

### **Des logements plus grands et souvent vacants**

En 2012, Mayotte compte environ 60 000 logements, soit 16 % de plus qu'en 2007. Le nombre de résidences principales augmente presque parallèlement, de 14 %. Les logements se sont agrandis. En 2012, ceux d'une seule pièce représentent 18 % du parc contre 26 % en 2007. À l'opposé, ceux de trois pièces ou plus en représentent 50 % contre 41 % en 2007.

Le nombre de constructions en dur a fortement progressé en cinq ans (+ 18 %). Parallèlement, le nombre de logements en tôle est resté stable sur la période. Ces habitats en tôle restent néanmoins très présents dans les centres urbains (Mamoudzou, Koungou, Petite-Terre) où ils concernent quatre logements sur dix.

À Mayotte, 12 % des logements sont **vacants**. C'est plus qu'à La Réunion (8 %) ou qu'en métropole (7 %). Le type de bâti de l'ensemble des logements vacants a considérablement évolué. En 2012, 70 % d'entre eux sont construits en béton, contre seulement 46 % en 2007. Ils sont vraisemblablement destinés à une utilisation reportée, que ce soit en prévision des mariages des enfants, en attente de location ultérieure, ou à des fins d'investissement. Parallèlement, le nombre de logements vacants en tôle ou en matériaux naturels diminue de moitié, la pratique traditionnelle des **bangas de célibataires** disparaissant progressivement. La part importante de logements vacants à Mayotte s'explique en partie par une raison comptable : ces anciens bangas sont désormais classés dans les logements vacants.

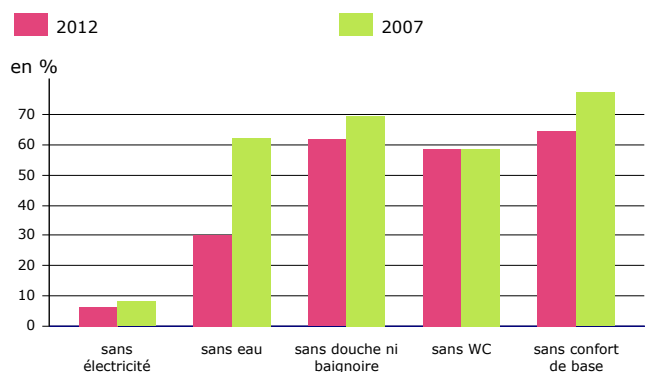
À Mayotte, 56 % des ménages sont propriétaires ; 58 % d'entre eux sont uniquement propriétaires du logement bâti, ayant construit sur un terrain appartenant à un organisme ou à un autre particulier. 15 % des ménages sont logés gratuitement (contre 2,5 % en métropole). Ces logements, souvent mis à disposition par la famille, sont plutôt confortables et majoritairement construits en dur.

### **Les conditions de logement s'améliorent mais restent éloignées des standards métropolitains**

En 2012, à Mayotte, deux résidences principales sur trois sont encore dépourvues de **confort de base** contre seulement 1,5 % des résidences en France métropolitaine. En 2012, 33 000 résidences principales sont concernées, contre 35 000 en 2007. Les conditions de logement s'améliorent, en particulier dans l'approvisionnement en eau : 36 000 résidences principales (70 %) disposent désormais d'un point d'eau à l'intérieur ; elles n'étaient que 17 000 en 2007 (**figure 8**).

La présence de douche ou de toilettes à l'intérieur du logement fait néanmoins souvent défaut. De nombreux ménages, qui ont pourtant accès à l'eau courante n'ont pas encore effectué l'installation de ces équipements. Les constructions en dur sont les mieux équipées en eau (87 %), mais seulement 38 % d'entre elles disposent de toilettes à l'intérieur. Quant aux logements en tôle, seul un sur trois bénéficie d'un point d'eau à l'intérieur du logement, et la quasi-totalité ne dispose d'aucune installation sanitaire.

**Figure 8 - Répartition des résidences principales selon le confort à Mayotte**



Champ : résidences principales.

Source : Insee, recensement de la population 2012.

## Encadré

### **Quels taux de mortalité pour quelles populations ?**

Les fichiers d'état civil à Mayotte ne sont pas de qualité suffisante pour être utilisés dans l'évaluation du solde naturel. Si les naissances sont désormais relativement bien comptabilisées, ce n'est pas le cas des décès : 200 à 300 décès seulement sont officiellement enregistrés chaque année, ce qui est très en deçà de la réalité. Pour combler ces lacunes, trois hypothèses de taux de mortalité ont été appliquées. De chacune de ces hypothèses découlent un solde naturel et un solde migratoire apparent entre les deux derniers recensements de la population.

**Hypothèse basse :** les taux de mortalité par âge et par lieu de naissance sont estimés de la façon suivante : pour les natifs de Mayotte, les taux de mortalité sont calculés à partir de ceux de la Guyane et de La Réunion en retenant pour chaque âge le taux le plus élevé des deux régions. Pour les natifs de l'étranger, les taux de mortalité utilisés sont une fois et demie plus élevés que ceux des natifs de Mayotte. Pour les natifs de France métropolitaine, les taux utilisés sont ceux observés en métropole.

**Hypothèse centrale :** les décès sont estimés suivant le même principe, en augmentant les taux par rapport à l'hypothèse basse. Pour les natifs de Mayotte, les taux de mortalité sont augmentés de 50 %. Pour les enfants de 0 à 5 ans, ces taux sont multipliés par deux car la mortalité périnatale et infantile est particulièrement élevée sur le département. Pour les natifs de l'étranger, les taux de mortalité utilisés sont deux fois et demie supérieurs à ceux de l'hypothèse basse. Pour les natifs de France métropolitaine, les taux utilisés sont, comme dans l'hypothèse basse, ceux observés en métropole.

**Hypothèse haute :** les taux utilisés par sous-population sont encore supérieurs : plus de trois fois supérieurs à ceux de l'hypothèse basse.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, le solde migratoire est négatif.